

## **SEANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 26/09/2014

**PRESENTS** : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSE, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Pierre SOLON, Pascal BRILLARD.

**ABSENTES EXCUSEES** : Frédérique LAUNAY (pouvoir à Aurélien LEMOINE), Christelle HEBERT

Monsieur Aurélien LEMOINE est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire informe de la démission de Mme DUCEAU et de la proposition du poste à M. BRILLARD Pascal qui l'a accepté.

### **INTERVENTION DE M. FLORENCE (TECHNICIEN AU CONSEIL GENERAL) SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur SOPENA remercie M. FLORENCE de s'être déplacé afin de présenter la situation de la commune quant à un éventuel réseau séparatif. Il informe que le coteau qui représente une superficie d'environ 7 hectares provoque une arrivée massive d'eau dans le réseau. Le souci est donc de trouver un exutoire (éventuellement un busage vers le Gratteloup). C'est la priorité n° 1 qui est approuvée par le Conseil Municipal.

Il est suggéré de stocker et réutiliser l'eau qui arrive de ce coteau.

Une fois ce problème résolu, deux solutions se présentent :

- 1 la construction d'une station de type boues activées (avec maintien du silo à boues) qui coûterait environ 800 € par EH (équivalent habitant)
- 2 la construction d'un filtre planté de roseaux (inconvenients : rejet de nitrates, emprise foncière importante) qui coûterait environ 700 € par EH .

Avant de réaliser les travaux proprement dits, il faudra faire une étude d'incidence sur le milieu récepteur (dossier Loi sur l'eau). Les Conseillers Municipaux se prononcent favorablement à la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre de la priorité n°1.

### **INTERCOMMUNALITE CPHV**

#### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant la campagne d'évaluation des charges transférées consécutive à la création de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV). Ce nouvel EPCI est issu de la fusion des communautés de communes du Haut Vendômois et du Perche Vendômois.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans les conditions fixées par l'article L.5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport final d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la CLECT, réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2014,

Considérant la nécessité de se prononcer sur ce rapport final

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport définitif (ci-annexé) de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

- ARRETE à la somme de 48 008.88 € le montant annuel de l'attribution de compensation qui sera versé par la CPHV à la commune de PEZOU. à compter de l'exercice 2014,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### PROGRAMMATION DE REUNIONS DE QUARTIER

En début de mandat, la commune avait été partagée en 5 secteurs avec un responsable pour chacun. Ces secteurs sont repensés. Le but de ces réunions est d'aller aux devant des habitants afin qu'ils exposent leurs problèmes quotidiens liés à la vie communale.

Il est évident qu'ils n'auront pas toujours de réponse immédiate mais que les responsables de secteurs évoqueront ensuite leurs préoccupations au sein du conseil municipal. Une invitation sera envoyée à chaque propriétaire.

Ces réunions auront lieu entre le 6 et le 13 décembre, chaque groupe aura une carte du quartier à sa disposition permettant ensuite lors des prises de décision, de visualiser immédiatement.

La commune est divisée comme suit :

FORTUNAS : MM. ROUSSINEAU, SOLON

MONTHENRY : Mmes DAGUET , LAUNAY

FONTAINE : Mme BROUSSE, M. TISSIER

CHICHERAY : MM. LEMOINE, BRILLARD Jérôme et Pascal, Mme HEBERT

LE BOURG CÔTÉ SUD DE LA RUE DU PERCHE □

LE BOURG AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE MM. ROUSSINEAU, JANSSEN, Mmes FRADET, LUSSEAU, DIETSCH

LE BOURG EN DESSOUS DE LA VOIE FERRÉE

### POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Avenant n° 1 :

M. SOPENA informe d'un avenant passé avec l'entreprise COLAS d'un montant de 2 603.25 € HT, soit 3 123.90 € TTC relatif au système d'arrosage, à l'éclairage, à l'éclairage de la façade de l'Eglise

Un devis supplémentaire a été établi par l'entreprise COLAS pour la réalisation d'un passage PMR (personne à mobilité réduite) d'un montant de 2 110.30 € HT, soit 2 532.36 € TTC.

Monsieur SOPENA informe du devis établi par la société AQUAFOR pour un arrosage goutte à goutte qui s'élève à 8 785.30 € HT, soit 10 542.36 € TTC.

Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise COLAS pour refaire la mi-chaussée devant l'emprise des travaux.

### DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE

Des subventions pourraient être demandées pour les accès PMR chez les commerçants et pour des travaux de voirie.

### POINT COMMUNICATION

Sur « Entre Nous » et dorénavant, un commerçant ou artisan sera présenté en page de couverture.

Monsieur SOLON informe que le site internet (pezou.fr) a démarré.

### QUESTIONS DIVERSES

Jérôme BRILLARD trouve déplorable de ne pas avoir été avertis de la purge de gaz faite le lundi 6 octobre dernier provoquant un bruit assourdissant, un courrier sera dressé à GRT GAZ avec copie au Préfet.

Devis pour le columbarium :

Monsieur ROUSSINEAU présente le devis établi par les Ets BRILLARD pour la pose de 2 columbariums de 9 cases chacun soit de couleur rose (13 001.63 € TTC) soit de couleur grise (13 441.10 € TTC) ainsi que le devis pour les exhumations restantes qui s'élève à 8 521 € TTC. Il réunira la commission cimetière très prochainement.

Dans la perspective du vote du budget en décembre prochain, Monsieur SOPENA invite les responsables des différentes commissions à faire connaître leurs projets d'investissements 2015.

Monsieur SOPENA fait part d'une demande d'un administré relative à de l'urbanisme, après discussion et afin de ne créer aucun précédent, il ne sera accordé aucune dérogation au Plan Local d'Urbanisme.

Illuminations de Noël : Madame DAGUET présente le projet qui comporte 9 points d'illuminations dans les hameaux et qui représente environ 30 € de consommation pour deux mois. Monsieur LEMOINE pense que c'est une dépense superflue et que les décors seront trop dispersés, Mme BROSE et M. SOLON pensent que il vaudrait mieux décorer la place de l'Eglise qui est centrale.

Mme DAGUET s'est renseignée sur la location de ce type de matériel, l'engagement est sur trois ans et moins intéressant que l'achat.

Par 9 voix pour la pose de décors lumineux pour Noël dans les hameaux, 4 voix contre et une abstention Il est décidé d'acheter des décors et de les installer dans les hameaux.

Club 2000 : Monsieur SOPENA informe les Conseillers Municipaux que M. JANSSEN sera associé au suivi du dossier relatif au club 2000.

Des devis ont été demandés à l'APAVE et à SOCOTEC pour le repérage d'amiante et de plomb, l'APAVE, dont le devis (610 € HT) était le plus intéressant a été retenu, le technicien est passé, a repéré de l'amiante, le diagnostic est en cours. Notre expert pourra ainsi demander un devis de désamiantage.

Compte-rendu d'une réunion avec le CDPNE (comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement) et le lycée d'Areines pour la restauration du site archéologique des Grouais.

Mme DIETSCH se propose en tant que référente.

Monsieur SOPENA a évoqué cette restauration en réunion de communauté de communes qui est d'ailleurs intéressée par l'inscription de ce site dans un circuit touristique. Une convention avec le CDPNE a déjà existé, une autre actualisée va être passée.

Monsieur SOPENA informe que le tour cycliste du Loir et Cher passera à PEZOU le 17 avril 2015 et qu'il est demandé à la commune une participation financière de l'ordre de 0.12 € par habitant, à l'unanimité, les Conseillers Municipaux refusent de participer.

Madame FRADET rend compte de la dernière réunion du syndicat de collège (achats divers, effectif en hausse, candidatures d'architectes dans le cadre des futurs travaux qui débiteront début 2016 évalués à 5.7 millions d'euros) d'une réunion sur la sécurité routière (la DDT peut aider dans la mise en place d'équipements)

Mme DIETSCH informe qu'elle a visité LAPROVOL et assisté à une conférence.

Mme DAGUET informe de l'assemblée générale du CNAS.

M. LEMOINE a assisté à une réunion du SIERAVL (l'enquête sur le SAGE du Loir a débuté, une réunion publique aura lieu à PEZOU le 29 octobre prochain)

M. Pascal BRILLARD remercie le Conseil Municipal d'avoir effectué des travaux de voirie chemin Creux.

Monsieur SOPENA indique que des formations dispensées par l'association des maires sont ouvertes à tous les élus, la liste est disponible au secrétariat.

Il informe qu'un livre sur PEZOU est en cours d'élaboration par M. LECUBIN, M. GAUTHIER, Mme DIETSCH sera leur référente communale.

Monsieur SOPENA indique qu'il a déjà reçu plusieurs personnes intéressées par le local des anciens meubles PETIT , que ces personnes désirent y habiter mais que le PPRI interdit tout logement. Il a contacté M. PETIT est prêt à faire don de ce local, Monsieur SOPENA en a averti la CPHV qui a désigné une commission chargée de venir visiter et d'évaluer l'état du bâtiment.

Des contrats EDF pourraient être modifiés avec à la clé une incidence financière non négligeable.

Suggestion pour le prochain bulletin municipal : Monsieur SOPENA fait part de son idée d'un trombinoscope représentant des pezoiviens de tous âges, toute idée nouvelle pour l'élaboration du prochain bulletin est à communiquer à Monsieur SOLON.

Monsieur SOPENA suggère de prendre un apprenti dans le domaine des espaces verts, la prise de décision est reportée ne possédant pas assez d'informations et notamment l'impact sur le budget pour le moment.

Pour information, les vœux du Maire auront lieu le 16 janvier 2015.

Prochaine réunion de conseil : le 4 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50 .